

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2016

28 septembre 2010

SOMMAIRE

Angel LuxCo S.à r.l96723	Gounot S.A9675
Antim Investments Sàrl96755	Grosvenor Continental Europe Holdings
Axsol Group S.A	S.A 96750
Capital International Portfolios 96746	Hamlet S.A96756
Classic Films96745	Hartwig & Kentner Holding S.A 96756
Dugal S.A96754	Hideal Holding S.à r.l 96759
Figaro S.A96744	Hindi Soparfi S.A
Finanzplan International S.A96744	HLB S.à r.l 9676
Firola Investment Holding S.A 96744	Hot Chocolate G.m.b.H Distribution de
Flash Project Holding S.A96744	boissons chaudes et froides 96750
FLE Finco S. à r.l	Idaxis S.à r.l 96762
FLE Holdco96745	IMJA S.A 96763
FLE Property 1 96745	Immo 7 96763
FLE Property 2 96745	Immobilière Honorine S.A 96762
FLE Property 3 96746	Immobilière Honorine S.A 96762
Fly Capital Management S.à r.l 96742	I.M.S. Holding S.à r.l
G.A.I.L. S.A96746	I.M.S. S.à r.l 9676
GCL Holdings S.C.A	INA North America Holdings S.à r.l 96765
GCL Holdings S.C.A96752	Infitex S.A 96763
Gipar S.A	Infitex S.A96764
Global Brands S.A96755	ING PFCE Middle Holdco S.à r.l 96764
G M Décorations S. à r. l	IP Power Technologies S.A 96764
Golden Tulip MENA S.à r.l96747	Julienne Sàrl9676!
Gottex Real Asset Fund 1 (Aviation) S.à r.l.	Karo As Umweltschutz, GmbH 96763
96750	LSF5 River Investments S.à r.l 96756
Gottex Real Asset Fund 1 (CHP) S.à r.l.	Morgan Saddler Securities S.A 96768
96747	MVI S.A
Gottex Real Asset Fund 1 (CHP) S.à r.l.	Oak Consultancy S.àr.l 96765
96749	Optimax Immobilien S.A 96742
Gottex Real Asset Fund 1 (WTP) S.à r.l.	PSM Lux SA96722
96747	REGENCO Renewable Energy Generation
Gottex Shelf Company 3 96747	Company S.A 96742
Gottex Shelf Company 4 96747	Rowley Holding S.à r.l 96763
Gottex Shelf Company 4 96749	Versbau S.A
Gottex Shelf Company 5 96750	



PSM Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 12, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.078.

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée «PSM LUX SA», ayant son siège social à L-4832 Rodange, 462, Route de Longwy, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro 73.078,

constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu le 1 ^{er} décembre 1999 par le notaire susmentionné, publié au Mémorial C de 2000, page 5.215, transformée en société anonyme par acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 novembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 17.331,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 8 décembre 2003, publié au Mémorial C de 2004, n°77, page 3.652,

avec un capital social actuel fixé à EUR 53.000 (cinquante-trois mille Euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 53 (cinquante-trois Euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame KULAS Chantal, employée privée, demeurant à Luxembourg, 2, Rue de la Chapelle.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame LAMBERT Anabela, employée privée, demeurant à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, 2, Rue de la Chapelle.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame KULAS Chantal, préqualifiée.

La présidente prie le notaire d'acter:

- I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à 12, Avenue de la Gare – résidence Bacher-Sophie - L-4873 Lamadelaine et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la société.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations de la présidente, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, savoir L-4832 Rodange, 462, Route de Longwy vers le 12, Avenue de la Gare – résidence Bacher-Sophie à L-4873 Lamadelaine et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 2. Première phrase. Le siège social de la société est fixé à Lamadelaine.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Ch. KULAS, A. LAMBERT, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 juillet 2010, LAC/2010/33714: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 2010.

Référence de publication: 2010108721/53.

(100122333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.



Angel LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 153.971.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of July.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"Rowan Nominees Limited", a private limited company incorporated under the laws of England and Wales whose registered office is at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and which is registered with the Companies House under number 00712898 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

The said proxy has been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary. Such appearing party is the sole shareholder of "Angel LuxCo S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153971, incorporated pursuant to a deed of the above mentioned notary, dated 25 June 2010, its articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The Articles of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and of article 13.1 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder decides to create the following classes of shares in the share capital of the Company, with such rights and obligations as set forth in the Articles:

- class "A1" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A1 Shares");
- class "A2" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A2 Shares");
- class "A3" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A3 Shares");
- class "A4" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A4 Shares");
- class "A5" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A5 Shares");
- class "A6" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A6 Shares");
- class "A7" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A7 Shares");
- class "A8" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A8 Shares");
- class "A9" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A9 Shares");
- class "A10" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A10 Shares");

Second resolution

The Sole Shareholder decides to convert all the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares it holds in the share capital of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into (i) ten thousand (10,000) Class A1 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and (ii) two thousand five hundred (2,500) Class A2 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of five hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 587,500.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to six hundred thousand euro (EUR 600,000.-), by creating and issuing two thousand five hundred (2,500) new Class A1 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A1 Shares"), sixty-two thousand eight hundred (62,800) new Class A2 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A3 Shares"), sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) new Class A3 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A4 Shares"), sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) new Class A4 Shares"), sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) new Class A5 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A5 Shares"), sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) new Class A6 Shares"), sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) new Class A7 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A7 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A7 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A8 Shares"), sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) new Class A8 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A8 Shares"), sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) new Class A8 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A8 Shares"), sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) new Class A8 Shares"), sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) new Class A8 Shares"), sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) new Class A8 Shares"), sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) new Class A8 Shares"), sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) new Class A8 Shares"), six



five thousand two hundred seventy-five (65,275) new Class A9 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A9 Shares"), and sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) new Class A10 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A10 Shares", being together with the New Class A1 Shares, the New Class A2 Shares, the New Class A3 Shares, the New Class A4 Shares, the New Class A5 Shares, the New Class A6 Shares, the New Class A7 Shares, the New Class A8 Shares and the New Class A9 Shares, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, and being issued with a total share premium of five million four hundred thousand euro (EUR 5,400,000.-). The New Shares are then subscribed as follows:

a) forty-nine thousand seven hundred and forty (49,740) new Class A2 Shares, fifty-two thousand two hundred and twenty (52,220) new Class A3 Shares, fifty-two thousand two hundred and twenty (52,220) new Class A4 Shares, fifty-two thousand two hundred and twenty (52,220) new Class A6 Shares, fifty-two thousand two hundred and twenty (52,220) new Class A7 Shares, fifty-two thousand two hundred and twenty (52,220) new Class A9 Shares and fifty-two thousand two hundred and twenty (52,220) new Class A9 Shares and fifty-two thousand two hundred and twenty (52,220) new Class A10 Shares to be subscribed by the Sole Shareholder. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash in the overall amount of four million seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 4,787,500.-). The global amount of four million seven hundred eightyseven thousand five hundred euro (EUR 4,787,500.-) relating to the new shares subscribed by the Sole Shareholder is allocated as follows: four hundred sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 467,500.-) are allocated to the share capital of the Company and four million three hundred twenty thousand euro (EUR 4,320,000.-) are allocated to the share premium account of the Company, whereof the amount of forty-eight thousand euro (48,000.-) is allocated to the legal reserve of the Company; and

b) two thousand five hundred (2,500) new Class A1 Shares, thirteen thousand and sixty (13,060) new Class A2 Shares, thirteen thousand and fifty-five (13,055) new Class A3 Shares, thirteen thousand and fifty-five (13,055) new Class A4 Shares, thirteen thousand and fifty-five (13,055) new Class A5 Shares, thirteen thousand and fifty-five (13,055) new Class A6 Shares, thirteen thousand and fifty-five (13,055) new Class A7 Shares, thirteen thousand and fifty-five (13,055) new Class A8 Shares, thirteen thousand and fifty-five (13,055) new Class A9 Shares and thirteen thousand and fifty-five (13,055) new Class A10 Shares to be subscribed by Angel Management Vermögensverwaltungs GmbH & Co. KG, having its registered office at Salvatorstraße 3, 80333 Munich, Germany, incorporated on 23 July 2010 by partners resolution of all partners including Maia Einundfünfzisgte Vermögensverwaltungs GmbH, Rowan Nominees Limited, Thorsten Reuber, Markus Romeis Stefan Wirth, Futuro Feliz UG, Shangmai UG and D'acord Invest UG but not yet registered in the commercial register, duly represented by Mrs Rachel UHL, previously named, by virtue of a proxy given under private seal. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash in the amount of two hundred thirtyfour thousand euro (EUR 234,000.-) and by a contribution in kind in the amount of nine hundred sixty-six thousand euro (EUR 966,000.-) (the "Contribution in Kind") consisting in part of unquestioned claims due for immediate payment held by Angel Management Vermögensverwaltungs-GmbH & Co. KG, prenamed. The global amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) relating to the new shares subscribed by Angel Management Vermögensverwaltungs-GmbH & Co. KG is allocated as follows: out of the contribution in cash in the total amount of two hundred thirty-four thousand euro (EUR 234,000.-), one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-) is allocated to the share capital of the Company. The remaining part of the contribution in cash in the amount of one hundred fourteen thousand euro (EUR 114,000.-) and the Contribution in Kind in the amount of nine hundred sixty-six thousand euro (EUR 966,000.-) is allocated to the share premium account of the Company, amounting to the global amount of one million eighty thousand euro (EUR 1,080,000.-), whereof the amount of twelve thousand euro (EUR 12,000.-), taken out of the Contribution in Kind, is allocated to the legal reserve of the Company.

Therefore, the global contribution of five million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 5,987,500.-) for the New Shares will be allocated as follows: five hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 587,500.-) are allocated to the share capital of the Company and five million four hundred thousand euro (EUR 5,400,000.-) are allocated to the share premium account of the Company, whereof the amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) is allocated to the legal reserve of the Company.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary who expressly acknowledges it. Evidence of the Contribution in Kind by Angel Management Vermögensverwaltungs-GmbH & Co. KG has been given to the undersigned notary by a copy of the valuation report established by the management of the Company. Said report has been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder and Angel Management Vermögensverwaltungs-GmbH & Co. KG, as new subscriber (being collectively hereafter referred to as the "Shareholders") decide to amend Article 5 of the Articles of the Company so as to reflect the above decisions, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share capital.

- 5.1 The corporate capital is fixed at six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-) represented by six hundred thousand (600,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each divided into ten (10) classes, as follows:
 - twelve thousand five hundred (12,500) class A1 shares,



- sixty-five thousand three hundred (65,300) class A2 shares,
- sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A3 shares,
- sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A4 shares,
- sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A5 shares,
- sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A6 shares,
- sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A7 shares,
- sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A8 shares,
- sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A9 shares, and
- sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A10 shares,

together referred to as the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the

"Shareholders", and each a "Shareholder".

- 5.3 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall, in case of transfer or repayment of the outstanding amount of the premium for any reason, be reserved and attached to the respective holders of such Shares and otherwise be at the free disposal of the Company.
- 5.4 Without prejudice to article 6 of the Articles and any provisions which may be contained in a Shareholders' Agreement, the capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.
- 5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10). In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.
- 5.6 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.
- 5.7 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 19 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each class of Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
- 5.8 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

Fifth resolution

The Shareholders decide to fully restate the Articles of the Company, without changing the corporate object of the Company, in order to include especially new provisions relating to the management of the Company, to the transfer of shares, to distribution of profits and rights of classes of shares, which shall henceforth read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Angel LuxCo S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the Board of Managers of the Company (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.
- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will



remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

- 3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.
- 3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.
 - 3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.
- 3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") as well as to any other entity or person, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector: -to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise; -to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.
- 3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.
 - 4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

- 5.1 The corporate capital is fixed at six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-) represented by six hundred thousand (600,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each divided into ten (10) classes, as follows:
 - twelve thousand five hundred (12,500) class A1 shares,
 - sixty-five thousand three hundred (65,300) class A2 shares,
 - sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A3 shares,
 - sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A4 shares,
 - sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A5 shares,
 - sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A6 shares,
 - sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A7 shares,
 - sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A8 shares,
 - sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A9 shares, and
 - sixty-five thousand two hundred seventy-five (65,275) class A10 shares,

together referred to as the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

- 5.2 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders", and each a "Shareholder".
- 5.3 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall, in case of transfer or repayment of the outstanding amount of the premium for any reason, be reserved and attached to the respective holders of such Shares and otherwise be at the free disposal of the Company.
- 5.4 Without prejudice to article 6 of the Articles and any provisions which may be contained in a Shareholders' Agreement, the capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.
- 5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made



in the reverse numerical order (starting with the class A10). In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

- 5.6 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.
- 5.7 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 19 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each class of Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
- 5.8 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.
- **6. Art. 6. General terms applicable to new issues and Transfers of Luxco securities.** In case there is a Shareholders' Agreement and without prejudice to other provisions which may be contained in a Shareholders' Agreement, no LuxCo Securities shall be issued and no LuxCo Securities shall be transferred to a person who is not already a party to the Shareholders' Agreement unless that person has already executed a declaration of adherence and, if so required by the Board of Managers, a declaration of acknowledgement and undertaking in accordance with the terms of such Shareholders' Agreement.
- **7. Art. 7. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8. Art. 8. Transfer of shares.

- 8.1 Subject to article 6, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law and of the Shareholders' Agreement and the remaining provisions of article 8 are without prejudice to such requirements.
- 8.2 Other than under circumstances that may be set out in a Shareholders Agreement, in particular in circumstances of a Drag-along or Tag-along (both as may be provided for in a Shareholders Agreement), the Shareholders are not permitted to transfer, assign, charge, pledge or otherwise encumber or create any interest in or right or claim to their LuxCo Securities (or to enter into any agreement or undertaking to do so) in favour of a person who is not a Shareholder other than a transfer approved by the shareholders' meeting in accordance with the provisions of article 189 of the Law by the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital.

Chapter III. - Management

9. Art. 9. Management.

- 9.1 The Company is managed by a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers") which shall consist of five (5) to seven (7) members appointed by a resolution of the Shareholders as set out in the following and divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers", being the non-Luxembourg based managers and "Category B Managers" being the Luxembourg based managers (without prejudice to other designations of the managers used in the Articles). The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).
- 9.2 The Board of Managers shall consist of (i) the chairman of the Board of Managers to be appointed by the general meeting of Shareholders out of a list of candidates provided by the Majority Shareholder (the "Chairman"), (ii) three (3) members of the Board Managers to be appointed by the general meeting of Shareholders out of a list of candidates provided by the Majority Shareholder, one of whom shall be an ERISA Director, as set out under article 9.4 and out of which the Majority Shareholder may designate any number of such managers as "Investors Directors" and (iii) the CEO.
- 9.3 On request of the Majority Shareholder, the number of the members of the Board of Managers shall be increased to seven (7) and the Majority Shareholder shall be entitled to nominate for appointment a list of candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint/remove two (2) further members of the Board of Managers.
- 9.4 The ERISA Investors as it may be defined in a Shareholders Agreement or the Majority Shareholder may from time to time and at any time by giving written notice to the Company nominate for appointment a list of candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint at least one of their choice as a member of the Board of Managers (the "ERISA Directors" and each an "ERISA Director").
 - 9.5 The Majority Shareholder may appoint one or more observers to attend meetings of the Board of Managers.
- 9.6 The members of the Board of Managers can be removed for any reason and without cause. Those entitled to nominate for appointment a member of the Board of Managers shall be entitled to request the dismissal of such member,



to be decided by the Shareholders meeting and the Shareholders undertake to vote in favour of such dismissal, at any time and for any reason and with or without notice. The Shareholders shall resolve on the dismissal of the CEO as member of the Board of Managers upon his resignation or removal from office as CEO or the termination of his service, employment or consultancy agreement with a Group Company for whatever reason and the Shareholders shall decide upon the appointment of his replacement by his replacement CEO. A member of the Board of Managers may resign on one month's notice by notice in writing to the Chairman.

10. Art. 10. Powers of the board of managers.

- 10.1 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.
- 10.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers. In particular, certain specific matters as set out in the Shareholders Agreement, shall not be carried out by the Company without the prior approval of the Board of Managers, to the extent legally possible.
- 11. Art. 11. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers, whereof one Category A Manager and one Category B Manager, at least one of them being an Investor Director, or by the signature of any person to whom such power has been delegated either jointly by such managers or by the Board of Managers.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

- 12.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any manager and will be held in Luxembourg at the offices of the Company unless, upon proposal by the Investor Directors, it is decided to hold the meeting at some other place in Luxembourg.
- 12.2 Meetings of the Board of Managers shall be held as often as the business of the Company so requires, but at least quarterly per calendar year if practicable.
- 12.3 The meetings of the Board of Managers shall be called in writing, the place, date, time and agenda being indicated with at least five (5) Business Days' notice provided that: (i) such formalities shall not apply if all of the members of the Board of Managers waive them; and (ii) in case of urgency duly justified in the resolutions taken by the Board of Managers, the notice can be reduced to one (1) Business Day. The notice period shall begin to run on the day following the day on which the invitation is mailed. The day of the meeting shall not count as a part of the notice period. Copies of all papers to be considered at the meeting shall be circulated with the notice.
- 12.4 Unless at least two (2) Investor Directors agree otherwise, no matter may be raised at a meeting of the Board of Managers unless it was contained in the agenda referred to in article 12.3.
- 12.5 Absent members of the Board of Managers may be represented by any other members of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another member of the Board of managers as his proxy. A member of the Board of Managers may also appoint another member of the Board of Managers to represent him by phone to be confirmed in writing.
- 12.6 Experts and other persons can be invited by the Chairman or any member of the Board of Managers, to participate in the meeting, subject to the authorisation by all members of the Board of Managers present at such meeting.
- 12.7 Minutes are to be kept of each meeting of the Board of Managers, setting out the place and the date of the meeting, the participants, the items of the agenda and the essential content of the resolutions of the Board of Managers. The minutes shall be signed by the Chairman or any other member of the Board of Managers to whom the Chairman delegates this task.
- 12.8 Resolutions of the Board of Managers shall be adopted in meetings. However, to the extent permitted by law, resolutions of the Board of Managers may be adopted outside meetings in writing, by facsimile, by e-mail or in telephone or video conferences without complying with any provisions set forth herein with regard to the convocation of such meetings provided that they are adopted unanimously. In particular, one or more members of the Board of Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.
- 12.9 A meeting of the Board of Managers shall be quorate if at least half of its members are present or represented, provided that at least two Investor Directors, including the ERISA Director, in case two (2) ERISA Directors have been appointed, at least one ERISA Director, are present or represented.
- 12.10 If a meeting is not quorate, a new meeting of the Board of Managers with the same agenda is to be called observing the same convocation period and notification as set out in article 12.3 and in respect of which the same quorum requirements will apply.
- 12.11 Resolutions of the Board of Managers shall be adopted pursuant to a simple majority vote of its members present or represented at such meeting. In case of a tie, the Chairman shall have a casting vote.
 - 12.12 Extracts shall be certified by the Chairman or by any person to whom the Chairman delegates this task.



13. Art. 13. Board of managers indemnification.

- 13.1 The members of the Board of Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- 13.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 13.3 below, every person who is, or has been, a member of the Board of Managers or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a member of the Board of Managers or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.
 - 13.3 No indemnification shall be provided to any member of the Board of Managers or officer:
- 13.3.1 Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- 13.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- 13.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.
- 13.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any member of the Board of Managers or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such member of the Board of Managers or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.
- 13.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 13 shall, to the fullest extent permitted by law, be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or member of the Board of Managers, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 13.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

14. Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) Votes.

- 14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.
- 14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.
 - 14.3 The meetings of the Shareholders shall be held in Luxembourg.
- 14.4 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 14.5 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.
- 14.6 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.
- 14.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.
- 14.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. The change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

15. Art. 15. Business year.

- 15.1 The Company's financial year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December of each year.
- 15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



16. Art. 16. Distribution right of shares.

- 16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 16.3 The decision to distribute funds and/or to make a distribution in kind and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance article 14.8 above and in accordance with the following provisions:
- the holders of class A1 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A1 shares held by them, then,
- the holders of class A2 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A2 shares held by them, then,
- the holders of class A3 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class A3 shares held by them, then,
- the holders of class A4 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class A4 shares held by them, then, -the holders of class A5 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class A5 shares held by them, then,
- the holders of class A6 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class A6 shares held by them, then -the holders of class A7 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the class A7 shares held by them, then -the holders of class A8 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the class A8 shares held by them, then
- the holders of class A9 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty-five per cent (0.65%) of the nominal value of the class A9 shares, and then,
- the holders of class A10 shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution. Should the whole last outstanding class of shares (by numerical order, e.g. class A10 shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class A9 shares). All remaining funds for distribution shall be applied in accordance with the relevant provisions that may be contained in a Shareholders' Agreement.
- 16.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.
- 16.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in article 16.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

17. Art. 17. Dissolution and Liquidation.

- 17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- 17.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 16.3.

Chapter VII. - Applicable law

- **18.Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.
 - 19. Art. 19. Definitions. "Articles" has the meaning given to it in article 1 of the Articles;



"Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with Article 16 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extend the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced to the extent this correspond to available amounts in accordance with law by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P+CR) - (L+LR)

Whereby:

AA = Available Amount:

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 16 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 16 of the Articles);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L= losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

"Business Day" means any day that is not a Saturday, Sunday or an official (federal) public holiday in Luxembourg, London or Germany and on which banks in Luxembourg, London and Germany are open for the transaction of commercial business;

"CEO" means chief executive officer (Vorsitzender der Geschäftsführung) of the Group from time to time;

"Company" has the meaning given to it in article 1 of the Articles;

"ERISA" means the US Employee Retirement Income Security Act of 1974 as amended, including the regulations issued thereunder;

"ERISA Directors" has the meaning given to it in article 9.4 of the Articles;

"Group" means the Company and its direct or indirect subsidiaries from time to time;

"Group Company" means any company, partnership or other corporate entity within the Group;

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

"LuxCo Securities" has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement;

"Majority Shareholder" means a shareholder holding at least 50% of the Shares issued by the Company from time to time;

"Shareholders' Agreement" means an investment and shareholders agreement regarding investments in the Company that may be entered into, and may be amended from time to time, between, i.a., Shareholders and the Company;

"Shares" has the meaning given to it in article 5.1 of the Articles;

"Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed."

Sixth resolution

The Shareholders decide to appoint, with immediate effect and for an undetermined period, Mrs. Nadia Dziwinski, Mr. Eric Oellerer and Mr. Kai Romberg, being existing managers of the Company, as "Investors Directors" and Mrs. Nadia Dziwinski also as "ERISA Director" of the Company.

The Shareholders decide to appoint, with immediate effect and for an undetermined period, Mr. Kai Romberg as "Chairman" of the Company.

The Shareholders further decide to appoint Thorsten Reuber, born on 16 January 1965 in Linnich, Germany with professional address at Pacelliallee 59 14195 Berlin, Germany as additional manager of the Company.

The Shareholders finally decide to denominate (i) each of Mr. Eric Oellerer, Mr. Thorsten Reuber and Mr. Kai Romberg as category A manager, and (ii) each of Mrs. Nadia Dziwinski and Mr. François Champon as category B manager.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

"Rowan Nominees Limited", une société à responsabilité limitée de droit anglais dont le siège social est situé au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni et qui est immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 00712898 (l'"Associé Unique"), ici représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration a été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné.

Laquelle partie comparante est l'associé unique d'"Angel LuxCo S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153971, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné, en date du 25 juin 2010, ses statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit, et conformément aux dispositions de l'article 13.1 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer les catégories de parts sociales suivantes dans le capital social de la Société, avec les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts:

- des parts sociales de catégorie "A1" ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A1");
- des parts sociales de catégorie "A2" ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A2");
- des parts sociales de catégorie "A3" ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A3");
- des parts sociales de catégorie "A4" ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A4");
- des parts sociales de catégorie "A5" ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A5");
- des parts sociales de catégorie "A6" ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A6");
- des parts sociales de catégorie "A7" ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A7");
- des parts sociales de catégorie "A8" ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A8");
- des parts sociales de catégorie "A9" ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A9"); et
- des parts sociales de catégorie "A10" ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A10").

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes qu'il détient dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en (i) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et (ii) deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.



Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 587.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à six cent mille euros (EUR 600.000,-), par la création et l'émission de deux mille cinq cents (2.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1"), soixante-deux mille huit cents (62.800) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2"), soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A3"), soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A4"), soixantecinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A5 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A5"), soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A6"), soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A7 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A7"), soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A8 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A8"), soixante-cinq mille deux cent soixantequinze (65.275) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A9 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A9") et soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A10 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A10", ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A3, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A4, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A5, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A6, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A7, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A8 et les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A9, les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et émises avec une prime d'émission totale de cinq millions quatre cent mille euros (EUR 5.400.000,-).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

a) quarante-neuf mille sept cent quarante (49.740) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2, cinquante-deux mille deux cent vingt (52.220) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A3, cinquante-deux mille deux cent vingt (52.220) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A4, cinquante-deux mille deux cent vingt (52.220) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A5, cinquante-deux mille deux cent vingt (52.220) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A7, cinquante-deux mille deux cent vingt (52.220) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A8, cinquante-deux mille deux cent vingt (52.220) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A9, et cinquante-deux mille deux cent vingt (52.220) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A9, et cinquante-deux mille deux cent vingt (52.220) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A10 devant être souscrites par l'Associé Unique. De telles nouvelles parts sociales seront payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de quatre millions sept cent quatrevingt-sept mille cinq cents euros (EUR 4.787.500,-). Le montant total de quatre millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 4.787.500,-) liés aux nouvelles parts sociales souscrites par l'Associé Unique est alloué comme suit: quatre cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 467.500,-) sont alloués au capital social de la Société et quatre millions trois cent vingt mille euros (EUR 4.320.000,-) sont alloués au capital social de la Société, dont quarante-huit mille euros (EUR 48.000,-) est alloué à la réserve légale de la Société; et

b) deux mille cinq cents (2.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1, treize mille soixante (13.060) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2, treize mille cinquante-cinq (13.055) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A3, treize mille cinquante-cinq (13.055) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A4, treize mille cinquante-cinq (13.055) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A5, treize mille cinquante-cinq (13.055) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A6, treize mille cinquante-cinq (13.055) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A7, treize mille cinquante-cinq (13.055) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A8, treize mille cinquante-cinq (13.055) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A9 et treize mille cinquante-cinq (13.055) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A10 devant être souscrites par Angel Management Vermögensverwaltungs GmbH & Co. KG, ayant son siège social à Salvatorstraße 3, 80333 Munich, Allemgane, constituée le 23 juillet 2010 par résolution des partners prises par tous les partners comprenant Maia Einundfünfzisgte Vermögensverwaltungs GmbH, Rowan Nominees Limited, Thorsten Reuber, Markus Romeis Stefan Wirth, Futuro Feliz UG, Shangmai UG et D'acord Invest UG mais non encore immatriculée auprès du registre de commerce, dûment représentée par Madame Rachel UHL, précédemment nommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. De telles nouvelles parts sociales seront payées par voie d'apport en numéraire d'un montant de deux cent trente-quatre mille euros (EUR 234.000,-) et par voie d'apport en nature d'un montant de neuf cent soixante six mille euros (EUR 966.000,-) (l'"Apport en Nature") consistant en une partie d'une créance certaine due pour paiement immédiat détenue par Angel Management Vermögensverwaltungs GmbH & Co. KG, prénommé. Le montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) relatif aux nouvelles parts sociales souscrites par Angel Management Vermögensverwaltungs GmbH & Co. KG est alloué comme suit: sur l'apport en numéraire d'un montant de deux cent trente-quatre mille euros (EUR 234.000,-), cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) est alloué au capital social de la Société. La partie restante de l'apport en numéraire d'un montant de cent quatorze mille euros (EUR 114.000,-) et l'Apport en Nature d'un montant de neuf



cent soixante six mille euros (EUR 966.000,-) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société, pour un montant global d'un million quatre-vingt mille euros (EUR 1.080.000,), dont le montant de douze mille euros (EUR 12.000,-), prélevé sur l'Apport en Nature, est alloué à la réserve légale de la Société.

Par conséquent, l'apport total de cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 5.987.500,-) pour les Nouvelles Parts Sociales sera alloué comme suit: cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 587.500,-) sont alloués au capital social de la Société et cinq millions quatre cent mille euros (EUR 5.400.000,-) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société, dont soixante mille euros (EUR 60.000,-) sont alloués à la réserve légale de la Société.

La preuve de l'existence des apports a été produite devant le notaire soussigné qui le reconnaît expressément. La preuve de l'Apport en Nature par Angel Management Vermögensverwaltungs-GmbH & Co. KG a été donnée au notaire soussigné par une copie de rapport d'évaluation établi par la gérance de la Société. Un tel rapport a été signé ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné.

Quatrième résolution

Par suite des résolutions précédentes, l'Associé Unique et Angel Management Vermögensverwaltungs-GmbH & Co. KG, en tant que nouveau souscripteur (ensemble désignés ci-après comme les "Associés") décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les décisions prises ci-dessus, qui sera dorénavant lu comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à six cent mille euros (600.000, EUR) représenté par six cent mille (600.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), divisées en dix (10) catégories définies comme suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A1,
- soixante-cinq mille trois cents (65.300) parts sociales de catégorie A2,
- soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A3,
- soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A4,
- soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A5,
- soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A6,
- soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A7,
- soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A8,
- soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A9, et
- soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A10,

désignées collectivement comme les "Parts Sociales" et ayant les caractéristiques et les droits attachés tels que définis dans les présents Statuts.

- 5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés» et chacun comme un "Associé".
- 5.3 Tout montant d'une prime d'émission versée en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une réserve de prime d'émission disponible qui, en cas de transfert ou de remboursement des sommes dues pour quelque raison que ce soit, sera réservée et attachée aux détenteurs respectifs de telles Parts Sociales et qui dans tous les autres cas sera à la libre disposition de la Société.
- 5.4 Sans préjudice de l'article 6 des Statuts et de toute autre disposition pouvant être contenue dans un Pacte d'Associés, le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.
- 5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris l'annulation d'une ou de plusieurs catégories entière(s) de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts émises dans cette/ces catégorie(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de catégories de Parts Sociales devront être effectuées dans l'ordre numérique décroissant (en partant de la catégorie A10). Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales, les détenteurs d'une telle catégorie de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette catégorie (avec la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie pertinente détenue par eux et annulée.
- 5.6 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie pertinente destinée à être rachetée et annulée.
- 5.7 Le Montant Total d'Annulation est fixé par le Conseil de Gérance et validé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base des Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation de chaque catégorie de Parts Sociales est égal au Montant Disponible de la catégorie en question à la date de son annulation, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés prise selon les modalités prévues pour une modification des Statuts, le Montant Total d'Annulation ne pouvant toutefois jamais être supérieur à ce Montant Disponible.



5.8 Dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales d'une catégorie déterminée de Parts Sociales, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société."

Cinquième résolution

Les Associés décident de refondre entièrement les Statuts de la Société, sans modifier l'objet social de la Société, afin d'inclure les nouvelles dispositions liées à la gérance de la Société, à la cession des Parts Sociales, à la distribution des bénéfices et les droits des catégories de parts sociales, qui se liront dorénavant lu comme suit:

"Titre I er . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1 ^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Angel LuxCo S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.
- 2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance de la Société.
 - 2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

- 3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.
- 3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.
- 3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.
- 3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associées, directement ou indirectement, dans la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ainsi qu'à toute autre entité ou personne physique, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes; et
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.
- 3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.
 - 4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR) représenté par six cent mille (600.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), divisées en dix (10) catégories définies comme suit:
 - douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A1,
 - soixante-cinq mille trois cents (65.300) parts sociales de catégorie A2,
 - soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A3,
 - soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A4,
 - soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A5,
 - soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A6,
 - soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A7,
 - soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A8,
 - soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A9, et
 - soixante-cinq mille deux cent soixante-quinze (65.275) parts sociales de catégorie A10,

désignées collectivement comme les "Parts Sociales" et ayant les caractéristiques et les droits attachés tels que définis dans les présents Statuts.

- 5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés» et chacun comme un "Associé".
- 5.3 Tout montant d'une prime d'émission versée en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une réserve de prime d'émission disponible qui, en cas de transfert ou de remboursement des sommes dues pour quelque raison que ce soit, sera réservée et attachée aux détenteurs respectifs de telles Parts Sociales et qui dans tous les autres cas sera à la libre disposition de la Société.
- 5.4 Sans préjudice de l'article 6 des Statuts et de toute autre disposition pouvant être contenue dans un Pacte d'Associés, le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.
- 5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris l'annulation d'une ou de plusieurs catégories entière(s) de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts émises dans cette/ces catégorie(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de catégories de Parts Sociales devront être effectuées dans l'ordre numérique décroissant (en partant de la catégorie A10). Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales, les détenteurs d'une telle catégorie de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette catégorie (avec la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie pertinente détenue par eux et annulée.
- 5.6 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie pertinente destinée à être rachetée et annulée.
- 5.7 Le Montant Total d'Annulation est fixé par le Conseil de Gérance et validé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base des Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation de chaque catégorie de Parts Sociales est égal au Montant Disponible de la catégorie en question à la date de son annulation, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés prise selon les modalités prévues pour une modification des Statuts, le Montant Total d'Annulation ne pouvant toutefois jamais être supérieur à ce Montant Disponible.
- 5.8 Dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales d'une catégorie déterminée de Parts Sociales, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.
- **6. Art. 6. Conditions générales applicables aux nouvelles émissions et aux Transferts de titres Luxco.** Dans l'hypothèse où il existe un Pacte d'Associés et sans préjudice de toute disposition pouvant être contenue dans un tel Pacte d'Associés, aucun Titre LuxCo ne peut être émis ni transmis à une personne qui ne serait pas déjà partie au Pacte d'Associés, sauf si cette personne a déjà signé une déclaration d'adhésion, ainsi que, si cela est demandé par le Conseil de Gérance, un acte de reconnaissance et d'engagement conforme aux termes d'un tel Pacte d'Associés.
- **7. Art. 7. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8. Art. 8. Transfert de parts.

8.1 Sous réserve des dispositions de l'article 6, les Parts Sociales détenues par chaque Associé ne sont transmissibles que moyennant le respect des articles 189 et 190 de la Loi et des dispositions contenues dans le Pacte d'Associés. Les dispositions du présent article 8 sont sans préjudice du respect de ces exigences.



8.2 En dehors des hypothèses autorisées par un éventuel Pacte d'Associés, notamment les cas de Sortie Obligatoire ou de Sortie Conjointe (selon les modalités pouvant être prévues dans un Pacte d'Associés), les Associés ne sont pas autorisés à transférer, céder, gager, nantir ou grever de toute autre manière leurs Titres LuxCo, ni à faire porter sur eux un intérêt, un droit ou une créance, (ni à s'engager dans un contrat permettant ceci, ni à prendre l'engagement de le faire) au bénéfice d'une personne qui ne serait pas un Associé, sauf si le transfert est agréé en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément à l'article 189 de la Loi.

Chapter III. - Gérance

9. Art. 9. Gérance.

- 9.1 La Société est administrée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance" ou le "Conseil") constitué de cinq (5) à sept (7) membres nommés par une résolution des Associés selon les modalités décrites ci-après et divisé en deux catégories, désignés respectivement comme les "Gérants de Catégorie A", ceux-ci étant les gérants non basés au Luxembourg, et les "Gérants de Catégorie B", ceux-ci étant les gérants basés au Luxembourg (sans préjudice des autres désignations des gérants utilisés dans les Statuts). Les gérants ne doivent pas nécessairement être des Associés. Les gérants peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans juste motif, par une résolution du/des Associé(s).
- 9.2 Le Conseil de Gérance comprend (i) le président du Conseil (le "Président"), nommé par l'assemblée générale des Associés parmi une liste de candidats fournie par l'Associé Majoritaire, (ii) trois (3) membres du Conseil nommés par l'assemblé générale des Associés parmi une liste de candidats fournie par l'Associé Majoritaire, dont l'un sera un Gérant ERISA, comme défini à l'article 9.4, l'Associé Majoritaire pouvant désigner un nombre quelconque de ces gérants comme "Investisseurs Gérants", et (iii) le DG.
- 9.3 A la demande de l'Associé Majoritaire, le nombre de membres du Conseil de Gérance peut être porté à sept (7) et l'Associé Majoritaire est en droit de proposer pour nomination une liste de candidats parmi lesquels l'Assemblé Générale des Associés nommera/révoquera deux (2) membres supplémentaires du Conseil de Gérance.
- 9.4 Les Investisseurs ERISA tels qu'éventuellement définis dans un Pacte d'Associés ou l'Associé Majoritaire peuvent proposer, périodiquement et à tout moment en délivrant un avis écrit à la Société, pour nomination une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera au moins un candidat de son choix comme membre du Conseil de Gérance (les "Gérants ERISA", et chacun individuellement un "Gérant ERISA").
 - 9.5 L'Associé Majoritaire est en droit de nommer un ou plusieurs observateurs pour assister aux réunions du Conseil.
- 9.6 Les membres du Conseil de Gérance peuvent être révoqués avec ou sans motif. Les titulaires du droit de proposer des candidats à la nomination pour le poste de membre du Conseil sont également en droit de demander la révocation d'un tel membre, la décision étant prise par les Associés réunis en assemblée générale et les Associés s'engagent à voter en faveur d'une telle révocation, à tout moment, pour tout motif, avec ou sans préavis. Les Associés statueront sur la révocation du DG en tant que membre du Conseil de Gérance, lorsqu'il démissionne ou qu'il est destitué de son poste de DG, et lorsqu'il est mis fin à ses services, son emploi ou son contrat de conseil avec une Société du Groupe pour quelque raison que ce soit; les Associés statueront sur son remplacement au sein du Conseil de Gérance par le nouveau DG. Un membre du Conseil de Gérance peut démissionner avec un préavis écrit d'un mois adressé au Président.

10. Art. 10. Powers of the board of managers.

- 10.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformes à l'objet social sous réserve du respect des dispositions du présent article.
- 10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance. En particulier, certaines opérations spécifiques définies dans le Pacte d'Associés ne peuvent être effectuées par la Société sans l'accord préalable du Conseil de Gérance, dans la limite de ce qui est autorisé par la loi.
- 11. Art. 11. Représentation de la société. A l'égard des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, au moins l'un d'entre eux étant un Investisseur Gérant, ou par la signature unique de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué, soit conjointement par deux gérants comme décrit ci-dessus, soit par le Conseil de Gérance.

12. Art. 12. Réunions du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant et seront tenues à Luxembourg dans les locaux de la Société, à moins qu'il soit décidé, sur proposition des Investisseurs Gérants, de les tenir en un autre lieu à Luxembourg.
- 12.2 Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues aussi souvent que les affaires de la Société le requièrent, mais au minimum et dans la mesure du possible à chaque trimestre de l'année calendaire.
- 12.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par notification écrite avec mention du lieu, de la date, de l'heure et de l'ordre du jour, au moins cinq (5) Jours Ouvrables à l'avance, étant précisé que: (i) ces formalités ne sont pas applicables si tous les membres du Conseil de Gérance y renoncent; et (ii) en cas d'urgence dûment motivée dans les résolutions du Conseil, le délai de convocation peut être réduit à un (1) Jour Ouvrable. Le délai de convocation court



à compter du jour suivant le jour d'envoi de la convocation. Le jour de la réunion n'est pas comptabilisé dans ce délai. Des copies de tous les documents devant être étudiés lors de la réunion seront communiquées avec la notification.

- 12.4 Aucun point ne figurant pas à l'ordre du jour mentionné à l'article 12.3 ne pourra être soulevé lors de la réunion du Conseil de Gérance, sauf à ce que deux (2) Investisseurs Gérants au moins en décident autrement.
- 12.5 Tout membre absent du Conseil de Gérance peut se faire représenter par tout autre membre du Conseil, en le nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, sous réserve de confirmation ultérieure par écrit.
- 12.6 Le Président ou tout autre membre du Conseil de Gérance peut inviter des experts ou d'autres personnes à participer à la réunion, sous réserve que tous les membres du Conseil présents l'autorisent.
- 12.7 Il sera tenu procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance, précisant le lieu et la date de la réunion, les personnes présentes, les points à l'ordre du jour et le contenu essentiel des décisions du Conseil. Le procès-verbal est signé par le Président ou par tout autre membre du Conseil de Gérance auquel le Président aura délégué cette tâche.
- 12.8 Les décisions du Conseil de Gérance sont prises dans le cadre de réunions. Toutefois, sous réserve des dispositions légales, le Conseil pourra prendre des décisions hors réunion physique, par écrit ou par téléfax ou par e-mail ou lors de conférences téléphoniques ou vidéo, sans que les formalités de convocation définies dans les présents Statuts n'aient à être respectées, lorsque ces décisions sont prises unanimement. En particulier, un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire en provenance de Luxembourg permettant à plusieurs personnes participantes de communiquer entre elles.
- 12.9 Le quorum est atteint pour une réunion du Conseil de Gérance si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée, sous réserve qu'au moins deux (2) Investisseurs Gérants incluant le Gérant ERISA soient présents ou représentés, ou dans le cas où deux (2) Gérants ERISA auraient été nommés, qu'au moins un Gérant ERISA, soit présent ou représenté.
- 12.10 Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion du Conseil de Gérance avec le même ordre du jour devra être convoquée, en respectant les mêmes délais et formalités de convocation que ceux détaillés à l'article 12.3, et pour laquelle les mêmes conditions de quorum seront exigées.
- 12.11 Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité simple des votes de ses membres présents ou représentés à une telle réunion. En cas d'égalité, le Président aura une voix prépondérante.
- 12.12 Les extraits seront certifiés par le Président ou par toute personne désignée par le Président pour le représenter à cette fin.

13. Art. 13. Indemnisation des membres du conseil de gérance.

- 13.1 Les membres du Conseil de Gérance du Conseil de Gérance ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.
- 13.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 13.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un membre du Conseil ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par lui en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire dans laquelle il serait impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été membre du Conseil ou fondé de pouvoir, ainsi que pour tous les montants, qu'il aurait payé ou supporté afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et d'autres montants.
 - 13.3 Aucune indemnisation ne sera due à un membre du Conseil ou à un fondé de pouvoir:
- 13.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison de fraude, d'abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- 13.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- 13.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.
- 13.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu ici sera séparable, n'affectera pas un quelconque autre droit auquel tout membre du Conseil ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être membre du Conseil ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.
- 13.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article 13 seront avancées, dans la mesure de ce qui est autorisé par la loi, par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces



dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du membre du Conseil, de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article

Titre IV. - Assemblée générale des associés

14. Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés Votes.

- 14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.
- 14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.
 - 14.3 Les Associés se réunissent à Luxembourg.
- 14.4 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.
- 14.5 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises au cours de réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.
- 14.6 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.
- 14.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 14.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition légale. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

15. Art. 15. Exercice social.

- 15.1 L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Art. 16. Droit de distribution des parts.

- 16.1 Sur le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent seront prélevés et alloués pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social de la Société.
- 16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, et dans la mesure de ce qui est permis par la loi et les présents Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
- 16.3 La décision de distribuer des fonds et/ou de procéder à une distribution en nature et la détermination du montant de la distribution seront prises par les Associés en conformité avec l'article 14.8 ci-dessus ainsi qu'avec les dispositions suivantes: -les détenteurs de parts sociales de catégorie A1 ont le droit de recevoir des dividendes pour l'exercice en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A1 détenues par eux, puis,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie A2 ont le droit de recevoir des dividendes pour l'exercice en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A2 détenues par eux, puis,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie A3 ont le droit de recevoir des dividendes pour l'exercice en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A3 détenues par eux, puis,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie A4 ont le droit de recevoir des dividendes pour l'exercice en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A4 détenues par eux, puis,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie A5 ont le droit de recevoir des dividendes pour l'exercice en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A5 détenues par eux, puis,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie A6 ont le droit de recevoir des dividendes pour l'exercice en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A6 détenues par eux, puis,



- les détenteurs de parts sociales de catégorie A7 ont le droit de recevoir des dividendes pour l'exercice en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A7 détenues par eux, puis,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie A8 ont le droit de recevoir des dividendes pour l'exercice en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A8 détenues par eux, puis,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie A9 ont le droit de recevoir des dividendes pour l'exercice en question d'un montant de zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A9 détenues par eux, puis,
- les détenteurs de parts sociales de catégorie A10 ont le droit de recevoir le restant des dividendes à distribuer. Si au moment de la distribution, la dernière catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre numérique, par exemple la catégorie A10) a été annulée en raison du rachat des Parts Sociales correspondantes ou pour toute autre raison, le reste du dividende sera attribué à la dernière catégorie de Parts Sociales précédente dans l'ordre numérique inverse (par exemple initialement la catégorie de parts sociales A9). Les fonds restants seront distribués en conformité avec les dispositions pertinentes éventuellement contenues dans un Pacte d'Associés.
- 16.4 En tout état de cause, la distribution de dividendes et le rachat de Parts Sociales ne pourront être réalisés que dans la mesure où la Société dispose de sommes disponibles à la distribution au sens de la Loi et en conformité avec toutes les autres dispositions légales applicables.
- 16.5 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés en conformité avec les dispositions de distribution spécifiques prévues à l'article 16.3 avant la fin de l'exercice financier sur la base d'une déclaration de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, lorsqu'une telle restriction est applicable, les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice financier, augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou à ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des profits réellement réalisés seront remboursés par l'/les Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

17. Art. 17. Dissolution et Liquidation.

- 17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - 17.4 Tout produit de liquidation sera distribué conformément aux dispositions de l'article

Titre VII. - Loi applicable

- **18. Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.
- **19. Art. 19. Définitions.** «Associé Majoritaire» signifie un associé détenant au moins 50% des Parts Sociales émises par la Société, à un moment donné;
 - «Compte Intérimaire» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente;
- «Date des Comptes Intérimaires» signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des catégories de Parts Sociales désignées;
 - «DG» signifie le directeur général du Groupe à un moment donné;
- «ERISA» signifie le «US Employee Retirement Income Security Act» de 1974, tel que modifié, y compris ses règlements d'application;
 - «Gérant ERISA» a le sens défini à l'article 9.4 des présents Statuts;
 - «Groupe» signifie la Société et ses filiales directes et indirectes à un moment donné;
- «Jour ouvrable» signifie tout jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férie (fédéral) officiel à Luxembourg, à Londres ou en Allemagne, et auquel les banques à Luxembourg, à Londres et en Allemagne sont ouvertes pour les opérations commerciales;
- «Montant disponible» signifie, en relation avec les Parts Sociales, le total des bénéfices nets de la Société (incluant les profits reportés) attribuables à une catégorie de Parts Sociales (tel que déterminé conformément à l'article 16 des Statuts) dans la mesure où les Associés seraient habilités à recevoir une distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toute réserves librement distribuables (en ce compris la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie



de Parts Sociales devant être annulée, mais réduit, dans la mesure où cela correspond à des fonds distribuables conformément à la loi, par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toute somme devant être placée dans la/des réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter de doute, sans quelconque compte double) pour que:

AA = (NP+P+CR) - (L+LR)

Par lequel:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à une catégorie de Parts Sociales conformément à l'article 16 des Statuts (incluant les profits reportés, tel que déterminé pour une catégorie de Parts Sociales concernée conformément à l'article 16 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée, dans la mesure où cela correspond à des fonds distribuables conformément à la loi;

L = pertes (pertes reportées incluses);

LR = toutes sommes devant être placées dans la/des réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts;

Le «Montant Total d'Annulation» signifie le montant devant être payé comme prix de rachat des Parts Sociales rachetées:

«Pacte d'Associés» signifie tout accord d'investissement et entre d'associés, concernant les investissements de la Société, et qui pourrait être conclu, et modifié de temps à autre, entre notamment la Société et les Associés;

«Parts Sociales» a le sens défini à l'article 5.1 des présents Statuts;

«Société» a le sens défini à l'article 1 des présents Statuts;

«Société du Groupe» signifie toute société, tout partenariat ou toute autre forme sociale au sein du Groupe;

«Statuts» a le sens défini à l'article 1 des présents Statuts;

«Titres LuxCo» a le sens défini au sein du Pacte d'Associés."

Sixième résolution

Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Mme Nadia Dziwinski, M. Eric Oellerer et M. Kai Romberg, étant des gérants existants de la Société, en tant que "Investisseurs Gérants" et Mme Nadia Dziwinski également en tant que "Gérant ERISA" de la Société.

Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, M. Kai Romberg en tant que "Président" de la Société.

Les Associés décident également de nommer Thorsten Reuber, né le 16 janvier 1965 à Linnich, Allemagne, avec adresse professionnelle à Pacelliallee 59 – 14195 Berlin, Allemagne, en tant que gérant supplémentaire de la Société.

Les Associés décident finalement (i) de donner le titre de gérant de catégorie A à (i) chacun de M. Eric Oellerer, M. Thorsten Reuber et de M. Kai Romberg, et (ii) de donner le titre de gérant de catégorie B à chacun de Mme Nadia Dziwinski et de M. François Champon.

Coûts et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille Euro.

Passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 août 2010. Relation: LAC/2010/34614. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010109782/1062.

(100124591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.



Optimax Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.273.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 20.07.2010 um 13.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

- 1. Abberufung von Herrn Wolfram Otto VOEGELE als Verwaltungsratsmitglied.
- 2. Bestellung der

MMS Mercury Management Services S.A., R.C. B135236 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, vertreten durch Frau Ute KLIMEK, geb. am 04.08.1966 in Halle (Saale), geschäftsansässig in L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II,

zum neuen Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.

3. Verlängerung des Mandats des Kommissars LCG International A.G. bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.

Luxembourg, den 20.07.2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010109007/19.

(100122637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Fly Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.126.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 juin 2010

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Ernst & Young comme réviseur d'entreprise de la Société avec effet 18 juin 2010.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010108578/15.

(100122812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.547.

L'an deux mil dix, le vingt-deux juillet.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.», avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, constituée par acte du notaire Marc LECUIT, de résidence à Mersch agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 12 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 714 du 22 mars 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 25 janvier 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 777 du 14 avril 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Galhano, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:



- 1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 35.000 en vue de le porter de EUR 4.235.000 à EUR 4.270.000 par la création de 3.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
 - 2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur de droit de souscription préférentiel.
 - 3. Souscription et libération en numéraire par:
 - Mr Yves de Monie, 3.500 actions
 - 4. Modification du 1 er alinéa de l'article 5 des statuts.
 - 5. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant TRENTE CINQ MILLE EUROS (35.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de QUATRE MILLIONS DEUX CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (4.235.000.- EUR) au montant de QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (4.270.000.- EUR) par l'émission de TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription et libération

Est alors intervenu aux présentes:

Monsieur Yves de Monie, consultant, né le 21 octobre 1950 à Liège (Belgique), demeurant au 34, Rue Gérard, B- 1040 Bruxelles (Belgique),

ici représenté par Monsieur Daniel Galhano, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles (Belgique) le 17 juin 2010,

lequel déclare souscrire les TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) actions nouvelles.

Ces TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) nouvelles actions ont été libérées intégralement avec une prime d'émission d'un montant de CENT SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (EUR 165.000) par des versements en espèces de sorte que le montant total de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément

La procuration pré-mentionnée, après avoir été signée «Ne Varietur» par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. alinéa 1 er . Le capital souscrit de la société est fixé à QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (EUR 4.270.000) représenté par QUATRE CENT VINGT SEPT MILLE (427.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.400.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, D. GALHANO, G. LECUIT



Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33447. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108729/81.

(100123090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Figaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.439.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 août 2010:

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec pouvoir de signature conjointe.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010108580/12.

(100122287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Finanzplan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 39.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010108581/9.

(100122444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Firola Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIROLA INVESTMENT HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010108582/12.

(100122737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Flash Project Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLASH PROJECT HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010108583/11.

(100122462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.



FLE Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Finco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010108585/11.

(100122612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

FLE Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Holdco

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010108586/11.

(100122579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

FLE Property 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Property 1

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010108587/11.

(100122622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

FLE Property 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Property 2

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010108588/11.

(100122617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Classic Films, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 97.564.

Extrait des résolutions prises lors des résolutions de l'associé unique du 14 juillet 2010

L'Associé Unique accepte les démissions en tant que Gérants de classe A, de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.



L'Associé Unique nomme en remplacement des gérants démissionnaires Madame Franca Di Mario, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que gérants de classe A, pour une durée indéterminé.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010108820/21.

(100122150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

FLE Property 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Property 3

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010108589/11.

(100122629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

G M Décorations S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 3, rue François Hogenberg. R.C.S. Luxembourg B 52.002.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010108591/9.

(100122799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

G.A.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.A.I.L. S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010108593/11.

(100122843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Capital International Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.271.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 27 juillet 2010

Composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Hamish Forsyth, Monsieur Sinisa Vacic, Monsieur Stephen Gosztony, Monsieur Laurentius Harrer, Monsieur Luis Freitas de Oliveira, Monsieur Mark Brett et de Monsieur Guido Caratsch en tant qu'Administrateurs de la Société pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en juillet 2011.

Auditeurs

Il a été décidé de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en juillet 2011.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2010.

Pour Capital International Portfolios

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A

Company Administration

Mara Marangelli

En tant qu'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2010109429/23.

(100123128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Golden Tulip MENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.050.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 6 mai 2010, les gérants ont accepté la démission de Michael Murphy, avec adresse au 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 7 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010108597/12.

(100122680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Gottex Real Asset Fund 1 (WTP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Gottex Shelf Company 3).

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 147.568.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010108600/13.

(100122619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Gottex Real Asset Fund 1 (CHP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Gottex Shelf Company 4).

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 147.566.

In the year two thousand ten, the eighth day of July, before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Gottex Shelf Company 4, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.566, with a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on July 30, 2009 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations $C - N^{\circ}$ 1674 dated August 31, 2009.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended.

There appeared:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139777 with a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) (the Sole Share-



holder), hereby represented by Dara SYCHAREUN, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 6, 2010.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities. The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That ten thousand (10,000) shares of the Company, having a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Change of the Company's name into Gottex Real Asset Fund 1 (CHP) S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the Articles;
 - 2. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following sole resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Gottex Real Asset Fund 1 (CHP) S.à r.l." and as a consequence thereof resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth reads as follows:

"Art. 1. Name. The name of the company is "Gottex Real Asset Fund 1 (CHP) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and grant power to any manager of the Company to execute, and to the extent necessary, sign, deliver, issue any document, deed, instrument, agreement, notice, acknowledgment, declaration, certificate, which may be necessary, required or useful in connection with the above resolution and in particular to proceed on behalf of the Company (i) to the deposit and registration of the amendment to the Articles with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and (ii) to the publication of the Articles at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing. Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le huit juillet, par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Gottex Shelf Company 4, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.566 et ayant un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 30 juillet 2009 suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations $C - N^{\circ}$ 1674 du 31 août 2009.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés.

A comparu:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139777, ayant un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) (L'Associé Unique),

ici représentée par Maître Dara SYCHAREUN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 juillet 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.



L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que les dix mille (10.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, reproduit ci-après;
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Modification de la dénomination sociale de la Société en Gottex Real Asset Fund 1 (CHP) S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des Statuts.
 - 2. Divers.
 - III. Que l'Associé Unique a pris la résolution unique suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "Gottex Real Asset Fund 1 (CHP) S.à r.l." et en conséquence de cela décide de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1** er . **Dénomination sociale.** Le nom de la société est "Gottex Real Asset Fund 1 (CHP) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et donner pouvoir à tout gérant de la Société pour executer, et si nécessaire, signer, émettre, délivrer tout document, acte, instrument, contrat, notice, reçu, déclaration, certificat, qui serait nécessaire, requis ou utile en rapport avec la resolution ci-dessous et en particulier pour procéder pour le compte de la Société (i) au dépôt et à l'enregistrement de la modification des Statuts auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et (ii) à la publication des Statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: D.SYCHAREUN – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 23 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2493. Reçu: soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010108603/114.

(100122324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Gottex Real Asset Fund 1 (CHP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Gottex Shelf Company 4).

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 147.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010108602/13.

(100122323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.



Gottex Real Asset Fund 1 (Aviation) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Gottex Shelf Company 5).

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 147.567.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010108604/13.

(100122325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Versbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.249.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

Conseil d'Administration:

L'adresse des Administrateurs suivants sont, avec effet immédiat:

- Margareta Sihvola, ayant son adresse professionnelle au 3-5 A 43, Ludviginkatu, FIN-00130 Helsinki (Finland);
- Hannu Keinänen, ayant son adresse professionnelle au 3-5 A 43, Ludviginkatu, FIN-00130 Helsinki (Finland);
- Karita Mikkola, ayant son adresse professionnelle au 3-5 A 43, Ludviginkatu, FIN-00130 Helsinki (Finland).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108797/16.

(100122994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Grosvenor Continental Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.165.

EXTRAIT

Le mandat de la société Deloitte S.A., ayant été renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle de la Société du 17 juin 2005 pour une période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 24 juin 2010, en tant que réviseur d'entreprise, prend fin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108606/13.

(100123036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

GCL Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.684.

L'an deux mil dix, le trente avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La "Société Européenne de Banque", avec siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, elle-même représentée par Messieurs Dominique AUDIA et Christophe VELLE, employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri,

en sa qualité de représentante des actionnaires et souscripteurs plus amplement renseignés dans un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 2009, acte numéro 311 de son répertoire, relatif à la société GCL Holdings S.C.A.,



une société en commandite par actions, de droit luxembourgeois avec siège social au 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°141.684,

Laquelle comparante, agissant es-qualité, déclare que dans le susdit acte n°311 du 30 juin 2009, enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 juillet 2009, LAC/2009/26769, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5août 2009, Référence de publication: 2009101758/453, publié au Mémorial C n° 1638 du 25 août 2009, dépôt n° L090122627.

la cinquième résolution décidée et approuvée par cette assemblée a été erronément indiquée comme suit:

Version anglaise Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at EUR114,447.50 (one hundred and fourteen thousand four hundred and forty-seven euro fifty eurocents), represented by:

- a. 1 management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Management Share)(Action de Commandité),
- b. 31,861 (thirty-one thousand eight hundred and sixty-one) class A limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class A Limited Shares),
- c. 4,761 (four thousand seven hundred and sixty-one) class B limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class B Limited Shares, and together with the Class A Shares are collectively referred to as the Ordinary Limited Shares), and
- d. 54,935 (fifty-four thousand nine hundred and thirty-five) preferred shares with a nominal value of EUR 1.25 (one euro and twenty five eurocents) each (the Preferred Shares, and together with the Ordinary Limited Shares are collectively referred to as the Limited Shares (Actions de Commanditaires).

Any amounts paid in respect of the Limited Shares at the time of their subscription over the par value of such shares shall be credited to a premium reserve account of the Company (a Premium Reserve Account) of the class corresponding to that of the shares in question."

Traduction française Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à 114.447,50 euro (cent quatorze mille quatre cent quarante-sept euros et cinquante centimes) représenté par une (1) (une) Action de Commandité et une classe d'Actions de Commanditaires A et une classe d'Actions de Commanditaires B et une classe d'Actions Préférentielles, comme suit:

- a. 1 action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale de 1,25 euro;
- b. 31.861 (trente et un mille huit cent soixante et un) actions ordinaires de commanditaire de classe A d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune; (les Actions de Commanditaire de Classe A).
- c. 4.761 (quatre mille sept cent soixante et un) actions ordinaires de commanditaire de Classe B d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune (les Actions de Commanditaire de Classe B et ensemble avec les Actions de Commanditaire de Classe A,, les Actions Ordinaires).
- d. 54.935 (cinquante-quatre mille neuf cent-trente-cinq) actions préférentielles d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune (Actions Préférentielles, qui sont, avec les Actions Ordinaires, dénommées Actions de Commanditaires).

Tout montant libéré en rapport avec les Actions de Commanditaires au-delà de leur valeur nominale au moment de leur souscription sera alloué à un compte de réserve de prime d'émission de la Société (le Compte de Réserve de Prime d'Emission) attribué spécialement à cette classe d'actions.

Alors que cette cinquième résolution aurait du se lire comme suit:

Version anglaise Fifth résolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at EUR114,447.50 (one hundred and fourteen thousand four hundred and forty-seven euro fifty eurocents), represented by:

a. 1 management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Management Share)(Action de Commandité),



- b. 31,861 (thirty-one thousand eight hundred and sixty-one) class A limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class A Limited Shares),
- c. 4,761 class B limited non voting preferred shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class B Limited Shares), and
- d. 54,935 (fifty-four thousand nine hundred and thirty-five) preferred shares with a nominal value of EUR 1.25 (one euro and twenty five eurocents) each (the Preferred Shares, and together with the Class A Limited Shares and the Class B Limited Shares are collectively referred to as the Limited Shares (Actions de Commanditaires).

Any amounts paid in respect of the Limited Shares at the time of their subscription over the par value of such shares shall be credited to a premium reserve account of the Company (a Premium Reserve Account) of the class corresponding to that of the shares in question."

Traduction française Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à 114.447,50 euro (cent quatorze mille quatre cent quarante-sept euros et cinquante centimes) représenté par:

- a. 1 action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale de 1,25 euro;
- b. 31.861 (trente et un mille huit cent soixante et un) actions ordinaires de commanditaire de classe A d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune; (les Actions de Classe A).
- c. 4.761 actions commanditaires privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune (les Actions de Classe B).
- d. 54.935 (cinquante-quatre mille neuf cent-trente-cinq) actions préférentielles d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune (Actions Préférentielles, qui sont, avec les Actions de Classe A et les Actions de Classe B, dénommées Actions de Commanditaires).

Tout montant libéré en rapport avec les Actions de Commanditaires au-delà de leur valeur nominale au moment de leur souscription sera alloué à un compte de réserve de prime d'émission de la Société (le Compte de Réserve de Prime d'Emission) attribué spécialement à cette classe d'actions.

La société comparante, es-qualité qu'elle agit, requière le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout ou cela s'impose.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux représentants de la société comparante, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. AUDIA, Ch. VELLE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 mai 2010, LAC/2010/19623: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 2010.

Référence de publication: 2010108608/110.

(100122342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

GCL Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.684.

L'an deux mil dix, le trente avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

La "Société Européenne de Banque", avec siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, elle-même représentée par Messieurs Francesco MOGLIA et Seiji AMINO, employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri,

en sa qualité de représentante des actionnaires et souscripteurs plus amplement renseignés dans un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2008, acte numéro 740 de son répertoire, relatif à la société GCL Holdings S.C.A., une société en commandite par actions, de droit luxembourgeois avec siège social au 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°141.684,



Laquelle comparante, agissant es-qualité, déclare que dans le susdit acte n° 740 du 22 décembre 2008 , enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 décembre 2008, LAC/2008/53209, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009, Référence de publication:2009015626/208/303, publié au Mémorial C n° 350 page 16794 du 17 février 2009, dépôt L90015637,

la cinquième résolution décidée et approuvée par cette assemblée a été erronément indiquée comme suit:

Version anglaise Fifth résolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article five of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at EUR 113,806.25 (one hundred thirteen thousand eight hundred six euro and twenty-five cents) represented by:

- a. 1 management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Management Share)(Action de Commandité),
- b. 31,688 (thirty-one thousand six hundred and eighty-eight) class A limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class A Limited Shares),
- c. 4,719 (four thousand seven hundred and nineteen) class B limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class B Limited Shares, and together with the Class A Shares are collectively referred to as the Ordinary Limited Shares), and
- d. 54,637 (fifty four thousand six hundred thirty-seven) preferred shares with a nominal value of EUR 1.25 each (the Preferred Shares, and together with the Class A Limited Shares and the Class B Limited Shares are collectively referred to as the Limited Shares (actions de commanditaire)).

Any amounts paid in respect of the Limited Shares at the time of their subscription over the par value of such shares shall be credited to a premium reserve account of the Company (a Premium Reserve Account) of the class corresponding to that of the shares in question.

Traduction française Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 113 806,25 (cent treize mille huit cent six euro et vingt-cinq centimes) représenté comme suit:

- a. 1 action commandité (l'Action Commandité) d'une valeur nominale de 1,25 euro.
- b. 31 688 actions commanditaires de classe A d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune; (les Actions Commanditaires de Classe A).
- c. 4719 actions commanditaires de classe B d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune (les Actions Commanditaires de Classe B et ensemble avec les Actions Commanditaires de Classe A, les Actions Commanditaires).
- d. 54 637 d'actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (Actions Préférentielles, et avec les Actions Commanditaires de Classe A et Actions Commanditaires de Classe B sont dénommées les Actions Commanditaires).

Alors que cette cinquième résolution aurait du se lire comme suit:

Version anglaise Fifth résolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article five of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

- "The subscribed share capital of the Company is set at EUR 113,806.25 (one hundred thirteen thousand eight hundred six euro and twenty-five cents) represented by:
- a. 1 management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Management Share)(Action de Commandité),
- b. 31,688 (thirty-one thousand six hundred and eighty-eight) class A limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class A Limited Shares),
- c. 4,719 class B limited non voting preferred shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class B Limited Shares), and, and



d. 54,637 (fifty four thousand six hundred thirty-seven) preferred shares with a nominal value of EUR 1.25 each (the Preferred Shares, and together with the Class A Limited Shares and the Class B Limited Shares are collectively referred to as the Limited Shares (actions de commanditaire)).

Any amounts paid in respect of the Limited Shares at the time of their subscription over the par value of such shares shall be credited to a premium reserve account of the Company (a Premium Reserve Account) of the class corresponding to that of the shares in question.

> Traduction française Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 113 806,25 (cent treize mille huit cent six euro et vingt-cinq centimes) représenté comme suit:

- a. 1 de action commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale de 1,25 euro.
- b. 31 688 actions commanditaires de classe A d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune; (les Actions de Commanditaire de Classe A).
- c. 4719 actions commanditaires privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune (les Actions de Commanditaire de Classe B).
- d. 54 637 actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (Actions Préférentielles, et avec les Actions Commanditaires de Classe A et Actions Commanditaires de Classe B sont dénommées les Actions Commandi-

Tout montant libéré en rapport avec les Actions Commanditaires au moment de leur souscription sera alloué à un compte de réserve de prime d'émission de la Société (le Compte de Réserve de Prime d'Emission) attribué spécialement à cette classe d'actions.»

La société comparante, es-qualité qu'elle agit, requière le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout ou cela s'impose.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux représentants de la société comparante, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MOGLIA, S. AMINO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 mai 2010, LAC/2010/19624: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 2010.

Référence de publication: 2010108609/106.

(100122343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Dugal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3593 Dudelange, 147, route de Volmerange. R.C.S. Luxembourg B 92.665.

EXTRAIT

- Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 28 juillet 2010 que:
- st La société Fiduciaire Joseph Treis Sàrl, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie a été reconduite dans ses fonctions de réviseur d'entreprises.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- Monsieur Robert SERVAIS demeurant à B-6670 Gouvy, 12, rue d'Houffalize a été renommé aux fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- Il résulte des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 28 juillet 2010 que:
- * Monsieur Jean Pierre VIELLEVOYE demeurant à CH-3963 Crans Montana 5, allée Elisée Bonvin a été nommé Président du Conseil d'administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires de la société qui se tiendra en 2014.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110159/23.

(100123207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Gipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.962.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108610/10.

(100122469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108612/10.

(100122984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Gounot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.478.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 août 2010:

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, avec pouvoir de signature conjointe.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010108615/12.

(100122288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Antim Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.216.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 avril 2010

- 1. La société anonyme PRIVATE TRUSTEES S.A. a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
- 3. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
- 4. Le siège de la société a été transféré de L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.



Luxembourg, le 9 août 2010. Pour extrait sincère et conforme Pour ANTIM INVESTMENTS SARL Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010109089/21.

(100123493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de boissons chaudes et froides, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.144.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2010108616/11.

(100122298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Hamlet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.441.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 août 2010:

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec pouvoir de signature conjointe.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010108617/12.

(100122289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Hartwig & Kentner Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.948.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010108619/12.

(100122537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

LSF5 River Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.824.

In the year two thousand and ten on the fifth day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B91.796, represented by Mr Philippe Detournay (the Sole Shareholder),



here represented by Ms Helène Steichen, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 4 August 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 River Investments S.à r.I (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.824, incorporated on 17 June 2005 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No1099 of 26 October 2005, amended several times and for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 9 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No1060 of 31 May 2006.

The Sole Shareholder, represented as stated above has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that it is the sole shareholder of the Company and that it holds all the 2,206 (two thousand two hundred six) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each in the share capital of the Company which is set at EUR 275,750 (two hundred seventy-five thousand seven hundred fifty euro);
 - II. that the Sole Shareholder wishes to resolve on the following agenda:
 - 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Appointment of Mr Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 - 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 - 4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate; and
- 5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

After deliberation, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and liquidate (on a voluntary basis) the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Philippe Detournay as the Company's Liquidator.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his signature.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to this date (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.



Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay (l'Associé Unique),

ici représenté par Me Helène Steichen, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 4 août 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 River Investments S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.824, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée en date du 17 juin 2005 selon acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No1099 du 26 octobre 2005, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois le 9 mars 2006, par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No1060 du 31 mai 2006.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus a demandé au notaire d'acter que:

I. qu'il est l'associé unique de la Société et qu'il détient l'ensemble des 2.206 (deux mille deux cent six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq euros) chacune dans le capital social de la Société fixé à EUR 275.750 (deux cent soixante-quinze mille sept cent cinquante euros);

- II. que l'Associé Unique entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:
- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
- 2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 - 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
 - 4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat; et
- 5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider (sur une base volontaire) la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Philippe Detournay.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa signature.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tout acte et à effectuer toute opération, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale de l'associé. Le Liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personne ou entités.

Le Liquidateur est autorisé à faire, à sa seule discrétion, des avances de paiements du boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à cette date (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.



Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Steichen et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 août 2010. Relation: LAC/2010/35534. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010109980/138.

(100124775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Hideal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 145.280.

EXTRAIT

En date du 02 août 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" et ce avec effet immédiat. Il conviendra également de noter que l'adresse du gérant Marjoleine van Oort ainsi que de l'associé Hideal Partners S.à r.l. est désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 02 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010108621/15.

(100123094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Hindi Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 34.133.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010108622/9.

(100123077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

MVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.388.

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société anonyme "MVI S.A.", immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous numéro B 143.388, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau,



En vertu d'une résolution du conseil d'administration prise au siège social de la société en date du 9 juillet 2010 dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.

La société "MVI S.A." fut constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEF-FER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3036 du 30 décembre 2008.

п

Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré d'un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) représenté par un million six cent mille (1.600.000) actions d'une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) chacune.

L'article 3 alinéa 7 des statuts dispose que le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la société pour un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) par l'émission de quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et dont le prix de souscription sera au prix de marché fixé à la discrétion du Conseil d'administration mais non inférieur à un euro (EUR 1,-), étant considéré que ces quatre cent mille (400.000) nouvelles actions émises seront exclusivement offertes aux anciens administrateurs, administrateurs en place et employés de la société ou de ses participations, et dont les méthodes et mécanismes d'attributions de ces nouvelles actions, et éventuellement les critères et limitations de transférabilité de celles-ci restent également à la seule discrétion du Conseil d'administration.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 29 décembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
 - -à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
 - de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

III.

Que le conseil d'administration, par la décision précitée prise en date du 9 juillet 2010 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 3 alinéa 2 et suivants des statuts, a réalisé cette augmentation de capital autorisée pour un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel d'un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) représenté par un million six cent mille (1.600.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,-) chacune à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), par la création de quatre cent mille (400.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.

En exécution de la résolution du conseil d'administration précitée en date du 9 juillet 2010, les quatre cent mille (400.000) actions ont été souscrites par des employés et dirigeants de la société et de la façon suivante:

- 120.000 actions nouvelles par Mr Paolo BRICHETTI, résident au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia Italie, ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2010 à Brescia.
- 220.000 actions nouvelles par Mr Giovanni SICCARDO, résident au 71, viale Vittorio Emanuele II, I-24121 Bergamo Italie, ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2010 à Bergamo,
- 20.000 actions nouvelles par Mr Luciano BALBO, résident au 19, via Gulli, I-20121 Milan-Italie, ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2010 à Milan,
- 40.000 actions nouvelles par Mr Alvise GOZZI, résident au 46-48, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2010 à Luxembourg,



Lesquelles procurations demeureront annexées au présent acte après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire.

Ces nouvelles actions ont été entièrement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

v

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 alinéa premier des statuts, aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3 alinéa 1** er . Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KOEUNE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 août 2010. Relation: lac/2010/34623. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010109996/84.

(100124211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

HLB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 713.875,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 84.950.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010108624/11.

(100122493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

I.M.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi, (anc. I.M.S. Holding S.à r.l.).

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R.C.S. Luxembourg B 62.972.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 août 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010108627/12.

(100122293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Axsol Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 144.969.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon exceptionnelle le 03 août 2010

1 ère Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Romain THILLENS de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat la société AG CONSULTING S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.737 comme Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.



2 ème Résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Bruno LAZZARI, administrateur de sociétés, né le 21 septembre 1952 à Herstal (Belgique), résidant professionnellement à Koetschette (L-8821), rue de Martelange, Z.I. du Riesenhaff, comme Administrateur supplémentaire, pour une période de quatre ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

3 ème Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le nombre des Administrateurs de 3 à 4.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Christophe BLONDEAU, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Nour-Eddin NIJAR.

Monsieur Bruno LAZZARI.

AG CONSULTING S.A.

Pour AXSOL GROUP S.A. Fidalux S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010110278/31.

(100124191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Immobilière Honorine S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.937.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 9 août 2010 que:

- Monsieur Alain Blondlet démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet au 12 juillet 2010;
- Monsieur Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 12 juillet 2010 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108629/14.

(100123061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Immobilière Honorine S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108630/10.

(100123062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Idaxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010108631/10.

(100122628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.



Rowley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 133.865.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé, reçu par le client, en date du 30 avril 2010,

- que les 125 parts sociales de la société "ROWLEY HOLDING S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 133.865 ayant son siège social à L-1260 Luxembourg au 92, rue de Bonnevoie, constituée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2962 du 20 décembre 2007,
- ont été vendu par l'associé unique ANSIGI INTERNATIONAL INTERNATIONAL CORP, une société à responsabilité limitée panaméenne, ayant son siège social au 50 th Street, 2000 Plaza Tower, 10 th Floor, Panama City, République du Panama, numéro d'immatriculation 283467 auprès du Registre de Commerce de Panama,
- à Monsieur Silvano CINELLI, citoyen italien, né à Buggiano, Italie, le 19 septembre 1932 et demeurant au 8 Bursa Street, Palm Cove, Queensland, Australia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010108738/20.

(100122539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

IMJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010108633/9.

(100122485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Immo 7, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.124.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010108635/9.

(100123073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Infitex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010108637/11.

(100122865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Karo As Umweltschutz, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4536 Differdange, 25, rue Dr. Conzemius.

R.C.S. Luxembourg B 47.195.

Auszug aus der Schriftlichen Beschlussfassung einer Ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 9. Juni 2010

Die alleinige Gesellschafterin der KARO AS UMWELTSCHUTZ GmbH, die AVISTA Dollbergen GmbH, hat unter anderem die folgenden Beschlüsse gefasst:



Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, die Prokura von Herrn Oliver RÖPE zum 01. Juli 2010 zu widerrufen

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Herrn Dr. Andreas WEINBERGER mit Wirkung zum 01. Juli 2010 als alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer der Gesellschaft abzuberufen.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Herrn Oliver RÖPE, geboren am 26. Juni 1969 in LEHRTE, Deutschland, wohnhaft in D-31331 UETZE, Alte Dorfstraße 15a, mit Wirkung zum 01. Juli 2010 zum Geschäftsführer der Gesellschaft in gemeinsamer Vertretung mit einem anderen Geschäftsführer oder einem Prokuristen zu bestellen. Die Geschäftsführungsaufgaben beinhalten u.a. ebenfalls alle Geschäfte der Niederlassung der Gesellschaft in Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. August 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010109943/25.

(100124081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Infitex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010108638/11.

(100122874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108640/10.

(100122625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

IP Power Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 79, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 37.206.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010108646/12.

(100122274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.



INA North America Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.556.

En date du 29 juin 2010, la société à responsabilité limitée Ricoh Luxembourg S.à r.l. a transféré 20.000 parts sociales de la société à responsabilité limitée INA North America Holdings S.à r.l. à la société Ricoh Canada Inc., avec siège social à T2P4V5 Calgary, Alberta, Canada, 1200, 700-2 nd Street SW, enregistrée auprès du "Office of the Registrar foi-Corporations for the Province of Alberta" sous le numéro 2015247881.

Situation après la cession:

Nom de l'actionnaire nombre de parts détenues
Ricoh Canada Inc. 20.000
Total 20.000

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour INA North America Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010109220/21.

(100123426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Julienne Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Coste

Manager

Référence de publication: 2010108648/11.

(100122710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Oak Consultancy S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.794,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 148.620.

In the year two thousand and ten, twenty-ninth day of July,

before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Stonewall Securities S.à r.l., acting in respect of its compartments n°2 and n°3, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.148.570, having a share capital of EUR12,500 and qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended, being the sole shareholder (the Shareholder) of Oak Consultancy S.à r.l. (the Company), which has been incorporated on 6 October 2009 pursuant to a deed (published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°2129 dated 30 October 2009) of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Josiane Meissener, private employee, residing professionally at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 22 and 23 July 2010.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:



- I. that the Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR17,794 (seventeen thousand seven hundred ninety-four euro), represented by 17,794 (seventeen thousand seven hundred ninety-four) shares having a nominal value of EUR1 (one euro) each.
 - II. that the purpose of the resolutions is the following:
 - (1) waiver of the convening notices;
 - (2) amendment to the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation the Company (the Articles);
- (3) acknowledgement of the resignation of Virtue Corporate Services Ltd., effective as of 29 July 2010, as manager of the Company, evidenced by the resignation letter executed on behalf of Virtue Corporate Services Ltd. by Margareta Zweifel and Jasmine Sperti as attached hereto and discharge;
- (4) appointment, in replacement of Virtue Corporate Services Ltd., of Mr Sebastian Müller, effective as of 29 July 2010, as manager of the Company, for an unlimited period of time;
- (5) empowerment and authorisation of Maître Schaeffer to (i) accomplish the filing with the Luxembourg Trade and Companies Register of the relevant documents and notices regarding the amendment to the Articles under item (2) above, the resignation under item (3) above and the appointment under item (4) above, (ii) publish the relevant information in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, generally, (iii) perform anything else which might be necessary or useful for the purpose of these resolutions; and
 - (6) miscellaneous.
 - III. After due consideration, the Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Shareholder waives the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 2 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the development and the sale of innovative product ideas to any third parties in Luxembourg or abroad, the provision of administrative services, the provision of intermediation services and any activity covered by the business license granted by the Ministry of Middle Class Affairs. Any activity falling within the scope of the Luxembourg act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended or within the scope of any other regulated activity, other than those covered by the business license granted by the Ministry of Middle Class Affairs, is expressly excluded from the purpose of the Company."

Third resolution

The Shareholder acknowledges the resignation of Virtue Corporate Services Ltd., effective as of the date of 29 July 2010, as manager of the Company evidenced by the resignation letter executed on behalf of Virtue Corporate Services Ltd. by Margareta Zweifel and Jasmine Sperti as attached hereto.

The Shareholder further resolves to give full discharge to the resigning manager for the performance of his mandate from the date of his appointment until the date of his resignation.

Fourth resolution

The Shareholder appoints, in replacement of Virtue Corporate Services Ltd., Mr Sebastian Müller, born in Weilburg (D), on 3 January 1978, with professional address at Finkenhofstrasse 32, 60322 Frankfurt/Main, Germany, as new manager of the Company for an unlimited period of time and effective as of 29 July 2010.

As a result of the above appointment, the board of managers of the Company will comprise the following members as of the date of the present resolutions:

- Mr Thomas Baumgartner, as Manager of the Company; and
- Mr Sebastian Müller, as Manager of the Company.

Fifth resolution

The Shareholder resolves to grant power and authority to Maître Schaeffer to (i) accomplish the filing with the Luxembourg Trade and Companies Register of the relevant documents and notices regarding the amendment to the Articles, the resignation of Virtue Corporate Services Ltd. as manager of the Company and the appointment of Mr Sebastian Müller as new manager of the Company, (ii) publish the relevant information in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and, generally speaking, (iii) perform anything else which might be necessary or useful for the purpose of these resolutions.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed, are estimated to be approximately EUR 1.200.- (one thousand two hundred euro).



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendzehn, am neunundzwanzigsten Juli,

vor Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Stonewall Securities S.à r.l., für ihre Compartments n°2 und n°3 handelnd, eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in 43, Avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B.148.570, mit einem Stammkapital von EUR12.500 und dem Luxemburger Gesetzes vom 22. März 2004 über Verbriefungen, in seiner abgeänderten Fassung (das "Verbriefungsgesetz 2004") unterliegend, als alleiniger Gesellschafter (der Gesellschafter) von Oak Consultancy S.à r.l. (die Gesellschaft), welche am 6. Oktober 2009 durch eine notarielle Urkunde (veröffentlicht im Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations- N°2129 vom 30. Oktober 2009) von Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet wurde.

vertreten durch Josiane Meissener, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 22. und 23. Juli 2010.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

Der Gesellschafter, namens handelnd wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

- I. dass der Gesellschafter das gesamte ausgegebene und gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft, welches EUR 17.794 (siebzehntausendsiebenhundertvierundneunzig Euro) beträgt und in 17.794 (siebzehntausendsiebenhundertvierundneunzig) Anteile mit einem Nennwert von jeweils EUR1 (ein Euro) aufgeteilt ist, vertritt.
 - II. die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:
 - (1) Verzicht auf die Formalitätsregelungen der Einberufung;
 - (2) Abänderung des ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung);
- (3) Kenntnisnahme der Amtsniederlegung von Virtue Corporate Services Ltd., wirksam zum 29. Juli 2010 als Geschäftsführer der Gesellschaft, bescheinigt durch ein Gesuch von Virtue Corporate Services Ltd. unterzeichnet von Margareta Zweifel und Jasmine Sperti und als Anlage beigefügt und Entlastung von Virtue Corporate Services Ltd.
- (4) Ernennung, an Stelle von Virtue Corporate Services Ltd., von Herrn Sebastian Müller, wirksam zum 29. Juli 2010, als Geschäftsführer der Gesellschaft für einen unbestimmten Zeitraum;
- (5) Ermächtigung von und Genehmigung für Maître Schaeffer (i) die Registrierung der relevanten Dokumente und Mitteilungen bezüglich der Abänderung der Satzung unter Punkt (2), der Amtsniederlegung unter Punkt (3) und der Ernennung unter Punkt (4) im Handelsregister Luxemburg vorzunehmen, (ii) die relevanten Information im Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations zu veröffentlichen und im Allgemeinen (iii) alles andere das vielleicht notwendig oder nützlich für den Zweck dieser Beschlüsse sein könnte zu verrichten; und
 - (6) Verschiedenes.

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist, verzichtet der Gesellschafter auf die Frist- und Einberufungsvorschriften und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung abzuändern, der nun folgendermaßen lautet:

"Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung und der Verkauf von innovativen Produktideen an Dritte in Luxemburg und im Ausland, die Erbringung von Verwaltungstätigkeiten, Vermittlungs dienstleistungen sowie sämtliche Tätigkeiten welche unter die vom Ministerium für Mittelstand ausgestellte Handelsermächtigung fallen. Jegliche Tätigkeit, die unter das luxemburgische Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor in seiner jeweils gültigen Fassung fällt oder die in den Bereich geregelter Tätigkeiten fällt, mit Ausnahme der Tätigkeiten die unter die vom Ministerium für Mittelstand ausgestellte Handelsermächtigung fallen, ist ausdrücklich vom Zweck der Gesellschaft ausgenommen."



Dritter Beschluss

Der Gesellschafter nimmt die Amtsniederlegung von Virtue Corporate Services Ltd., wirksam zum 29. Juli 2010 als Geschäftsführer der Gesellschaft, bescheinigt durch ein Gesuch von Virtue Corporate Services Ltd. unterzeichnet von Margareta Zweifel und Jasmine Sperti und als Anlage beigefügt, zur Kenntnis.

Der Gesellschafter beschließt Virtue Corporate Services Ltd. Entlastung für die Ausübung ihres Mandats zu gewähren mit Wirkung vom Tag ihrer Ernennung bis zum heutigen Tag.

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter ernennt an Stelle von Virtue Corporate Services Ltd., Herrn Sebastian Müller, geboren in Weilburg am 3. Januar 1978, geschäftsansässig in Finkenhofstrasse 32, 60322 Frankfurt/Main, Deutschland, als neuer Geschäftsführer der Gesellschaft für einen unbestimmten Zeitraum, mit Wirksamkeit zum 29. Juli 2010.

Als Folge der obigen Ernennung besteht der Geschäftsführerrat ab dem Datum dieser Beschlüsse aus folgenden Mitgliedern:

- Herr Thomas Baumgartner, als Geschäftsführer der Gesellschaft;
- Herr Sebastian Müller, als Geschäftsführer der Gesellschaft.

Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter erteilt Maître Schaeffer Vollmacht und Befugnis (i) die Registrierung der relevanten Dokumente und Mitteilungen bezüglich der Abänderung der Satzung, der Amtsniederlegung von Virtue Corporate Services Ltd. als Geschäftsführer der Gesellschaft und der Ernennung von Herrn Sebastian Müller als neuer Geschäftsführer der Gesellschaft, im Handelsregister Luxemburg vorzunehmen (ii) die relevanten Information im Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations zu veröffentlichen und im Allgemeinen, (iii) alles andere das vielleicht notwendig oder nützlich für den Zweck dieser Beschlüsse sein könnte zu verrichten

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 1.200.- (eintausendzweihundert Euro) bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge wovon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 août 2010. Relation: LAC/2010/34238. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108703/171.

(100123049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Morgan Saddler Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.536.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission de la fonction d'administrateur au sien de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 05 août 2010.

Ingor Meuleman.

Référence de publication: 2010108686/10.

(100123100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck